

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 23 février 2023 à 19h30

En exercice : 15
Présents : 09
Pouvoirs : 5
Votants : 14

L'an deux mil vingt-trois le vingt-trois février à dix-neuf heures trente minutes, le conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Philippe MONTAGNON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/02/2023

Date d'affichage : 16/02/2023

Présents : Mmes Amandine ASTIER, Marion VACHER, Brigitte DEFOUR, Thérèse ESTÈVE, MM. Jean Philippe MONTAGNON, Thierry ASTIER, Michel FEVRE, Daniel PABIOU et David BORIE.

Absents excusés :

Odile BEAUCULAT / STEINER donne pouvoir à Jean-Philippe MONTAGNON

Fabienne STRATIS donne pouvoir à David BORIE

Ghislaine PANAZZA donne pouvoir à Thierry ASTIER

Bernard NOËL donne pouvoir à Marion VACHER

Christian VEROT donne pouvoir à Daniel PABIOU

François NICOLAS

➤ Validation du compte rendu du dernier conseil municipal
Il est validé, aucune remarque n'est faite (conseil du 1^{er} décembre 2022).

➤ TRAVAUX EN COURS

✓ Réseaux eaux pluviales et engazonnement du cimetière : les travaux sont en cours, pour l'engazonnement, le cimetière sera interdit au public un arrêté sera affiché, l'accès sera seulement autorisé aux inhumations ou aux travaux urgents.

✓ Travaux parking de la salle socio-culturelle : une demande de devis est en cours.

✓ Fibre : un point est fait sur le déploiement de la fibre à Malvalette Le bourg, Le Cros, Clavières, Clavarette et Le Mas : aucun raccordement à ce jour, les réseaux sont en cours de tests de validation.

➤ SECURITE ROUTIERE

✓ Dans le cadre de la mise en place d'un BOUCLIER DE SECURITE, la Région AURA souhaitait installer des caméras de vidéoprotection sur toutes les routes nationales et départementales à l'entrée du département de la Haute-Loire. L'objectif était de donner un outil aux forces de sécurité pour aider à la résolution des enquêtes suite à des faits délictueux.

✓ Des caméras seront bien installées par la Région sur la RN88, mais ce n'est pas possible sur les Routes Départementales où sa compétence ne s'exerce pas. Par conséquent le projet d'implantation d'une caméra de vidéoprotection sur la RD463 au niveau de La Visa / Le Mas, est ajourné.

✓ De son côté la commune, dont ce serait la compétence, n'a pas délibéré à ce jour sur ce sujet, dans l'attente de précisions complémentaires de la Région.

➤ SUBVENTIONS SCOLAIRES :

- ✓ Demande de la part de l'école élémentaire privée située à Aurec-sur-Loire pour un séjour au Puy Du Fou - classes de CM1 / CM2

Une demande de subvention pour un voyage scolaire a été reçue en mairie de la part de l'école primaire publique d'Aurec-Sur-Loire pour un séjour à Sète du 19 au 23 juin 2023. Le tarif du séjour s'élève à **315 €** par élève, 3 élèves de la commune sont concernés. Le conseil Municipal décide d'allouer la règle habituelle d'octroi de subventions à savoir 30% du prix du voyage plafonné à 40 euros par élève. La subvention sera versée directement à l'école pour un montant de **120 €** ($40 € * 3 = 120 €$).

Vote : unanimité

- ✓ Demande de la part de l'école élémentaire publique située à Aurec-sur-Loire pour un séjour à Sète - classe de CM2

Une demande de subvention pour un voyage scolaire a été reçue en mairie de la part de l'école primaire privée d'Aurec-Sur-Loire pour un séjour au Puy du Fou du 20 au 23 juin 2023. Le tarif du séjour s'élève à 220 € par élève, 4 élèves de la commune sont concernés le Conseil Municipal décide d'allouer la règle habituelle d'octroi de subventions à savoir 30% du prix du voyage plafonné à 40 euros par élève. La subvention sera versée directement à l'école pour un total de **160 €** ($40 € * 4 = 160 €$).

Vote : unanimité

- ✓ Tarif cantine : école de Saint-Maurice-En-Gourgois

Monsieur Le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de confirmer la participation de la commune aux frais de cantine des élèves de la commune à savoir **2.55 €** par repas et par élève.

Vote : unanimité

➤ CIMETIERE

- ✓ Règlement du cimetière

Monsieur Le Maire présente le règlement du cimetière qui sera prochainement diffusé, affiché à l'entrée du cimetière et accessible en mairie.

➤ PERSONNEL COMMUNAL

- ✓ Création d'un emploi permanent à temps non-complet pour le recrutement d'une personne en charge des états des lieux d'entrée et de sortie de la salle socio-culturelle

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant (le conseil municipal pour la commune) conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le conseil municipal a décidé de la création d'un poste d'agent du patrimoine de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 353, à raison de **2 heures mensuelles** pour occuper les missions suivantes :

- prendre RDV avec les locataires de la salle des fêtes et convenir des remises des clés
- effectuer les états des lieux d'entrée et de sortie
- faire le point avec la secrétaire de mairie ou Le Maire sur les anomalies rencontrées ou d'éventuelles remarques.

Vote : unanimité

➤ LOCATION DES SALLES

- ✓ Convention pour les associations extérieures à la commune

Une convention sera signée pour la mise à disposition des salles communales aux associations.

➤ QUESTIONS DIVERSES

✓ CC.MVR : Rapport d'activités 2021

Monsieur Le Maire a présenté le rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron.

✓ OM

Un élu fait le point sur la collecte des Ordures ménagères :

- Il est recommandé de faire du compostage : des bacs individuels sont proposés à prix réduit.
- Les containers actuels ne satisfont pas, une solution sera apportée.
- Il y a eu des perturbations concernant les collectes : elles sont dues à une panne de camion et aux journées de grève.

✓ Office du tourisme : un panneau sera installé au virage de Clavières pour indiquer la table d'orientation.

✓ Petit patrimoine : une demande de devis est faite pour réparer le toit de la Chapelle Sainte-Reine :

✓ M. Patrice CUERQ est intervenu en urgence pour des dégâts d'eaux usées à Emilieux

✓ Un élu indique que les chasseurs demandent que leur bâtiment situé à Mayol puisse être raccordé à l'électricité. Les coordonnées d'ENEDIS ont été transmises.

Séance levée à 21h30

La secrétaire de séance,
Mme Brigitte DEFOUR

Le Maire,
Jean-Philippe MONTAGNON